



CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BRIANÇONNAIS
ASSOCIATION BYE BAIKONOUR
« Jazz au village » 2016/2017

Entre

La Communauté de Communes du Briançonnais (CCB), représentée par M. Alain FARDELLA, Président,

Sise, Les Cordeliers, rue Aspirant Jan, 05100 Briançon

Et

L'association « Bye Baïkonour » représentée par M. Denis PISSANCIEL, son Président,

Sise, chez Mme Paul GOUREE, HLM La Balme, 05120 Les Vigneaux.

Il a été convenu ce qui suit**Préambule**

Le projet « Jazz au village » réunit la Communauté de Communes du Briançonnais par l'intermédiaire de son Conservatoire, le Théâtre du Briançonnais et l'association « Bye Baïkonour ». Il s'agit de la suite du projet « Passport pour le jazz », lancé en 2010.

Ce projet a pour origine les multiples demandes concernant la pratique du jazz, qui ont amené l'association « Bye Baïkonour » à proposer des ateliers ayant pour but de familiariser les personnes de tout âge à la pratique de la musique jazz, sur le territoire de la Communauté de Communes du Briançonnais.

Le deuxième objectif est de favoriser la connaissance du jazz auprès du public de la Communauté de Communes du Briançonnais par l'organisation de concerts dans diverses communes du territoire.

Le projet « Jazz au village » comprend deux volets :

- 16 ateliers, proposés au Conservatoire ;
- 13 répétitions vocales proposées au Conservatoire ;
- Huit concerts pédagogiques organisés dans les communes de la Communauté de Communes du Briançonnais, comprenant une première partie interprétée par les élèves des ateliers et une deuxième partie où le quartet « Passport » interprète des standards de jazz.

Cette convention a pour objet de définir le déroulement des ateliers jazz organisés au Conservatoire.

Les concerts font, par ailleurs, l'objet d'une convention entre le Théâtre du Briançonnais et l'association « Bye Baïkonour ».

ARTICLE 1 : Objet

L'association « Bye Baïkonour » assure l'encadrement des ateliers jazz proposés au Conservatoire de la Communauté de Communes du Briançonnais au cours de l'année scolaire 2016/2017.

ARTICLE 2 : Fréquence des ateliers

Les 16 ateliers et les 13 répétitions vocales sont répartis sur l'année scolaire.

ARTICLE 3 : Paiement

Cette prestation fera l'objet de mandatements pour un montant total de 9130 euros, à raison de 3 versements :

- Un versement de 3000€ au 15 janvier 2017
- Un versement de 3000€ au 15 mars 2017
- Un versement de 3000€ au 15 mai 2017

ARTICLE 4 : La présente convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties avec un préavis d'un mois.

Fait à BRIANÇON, le

Le Président de l'Association

Le Président de la CCB

M. Denis PISSANCIEL

M. Alain FARDELLA